

Les enjeux de la filière uranifère au Québec

Mémoire présenté au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) dans le cadre des audiences sur *les enjeux de la filière uranifère au Québec*, du 20 mai 2014 au 20 mai 2015.

Présenté par :

Nom : Marie-Soleil Gilbert

Adresse : 230, du Collège

Municipalité : Lambton

Code postal : G0M 1H0

Tél : 418 486-788

Courriel : ds@municipalambton.qc.ca

Septembre 2014

CONTEXTE

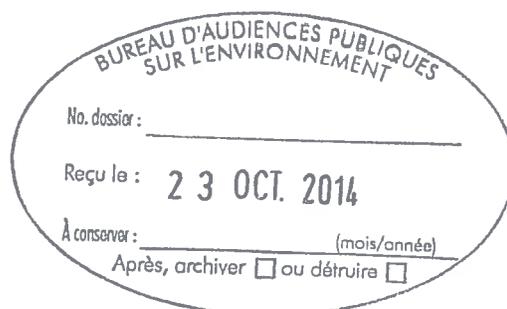
Depuis la catastrophe de Tchernobyl en Ukraine en 1986 et, plus récemment, celle de l'explosion du réacteur de Fukushima au Japon en mars 2011, les enjeux de la production d'uranium à des fins civiles sont devenus un fait d'actualité de premier plan lorsqu'il est question de ressource énergétique.

Prenant compte des considérations et inquiétudes de différents groupes de citoyens et de communautés sur le développement de la filière uranifère au Québec, le 3 mars 2014, l'ex-ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, monsieur Yves-François Blanchet, donnait comme mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) de tenir une enquête et une consultation publique sur la filière uranifère en territoire québécois. Ce mandat du BAPE faisait suite à la demande de l'entreprise Strateco de se voir octroyer un permis d'exploration afin de poursuivre ses activités dans le Nord-du-Québec, et plus particulièrement sur le territoire Cris d'Eeyou Istchee dans le secteur des monts Otish.

Le mandat du BAPE aura pour but premier d'éclairer le gouvernement quant à sa réflexion sur l'avenir de cette filière et la protection de l'environnement. Cependant, les activités d'exploration et éventuellement le développement d'une mine d'uranium ne font pas l'unanimité dans cette région et dans l'ensemble du Québec. Le Grand Conseil des Cris et la population crise s'opposent farouchement au projet de Strateco (Projet Matoush). Dans le même sens, une bonne partie de la population québécoise s'est opposée au développement de l'uranium sur leur territoire. À l'heure actuelle, plus de 300 municipalités du Québec ont adopté des résolutions en faveur d'un moratoire sur les mines d'uranium et de l'abandon des centrales nucléaires au Québec, chose faite pour la fermeture de Gentilly-2 en 2012. Des moratoires sur les mines d'uranium existent déjà ailleurs dans le monde, notamment en Colombie-Britannique, en Nouvelle-Écosse et dans l'État de la Virginie, à cause des risques pour la santé des populations et des impacts que pose ce type de mines pour l'environnement.

Ce mémoire a pour but de sensibiliser les instances gouvernementales aux enjeux que constitue l'ouverture à un développement potentiel de la filière uranifère au Québec.

Le danger inhérent au développement des mines d'uranium au Québec va à l'encontre du choix des Québécois.



NOS RAISONS POUR JUSTIFIER CLAIREMENT NOTRE POSITION

L'exploration et l'exploitation de l'uranium au Québec aurait des effets néfastes majeurs sur l'environnement et sur la santé des communautés. L'interconnexion des bassins versants fait en sorte que la contamination de l'eau constitue un risque dont l'ampleur surpasserait largement les bénéfices que pourrait engendrer une mine d'uranium. De plus, l'uranium ne présente pas d'avantage économique considérable. Enfin, le Québec étant en situation de suffisance énergétique, il n'y a pas de nécessité à ce que la filière uranifère soit développée. Il existe aussi une grande variété d'alternatives à l'énergie nucléaire. Voici, par grands thèmes, une liste de nos préoccupations :

Environnement

Gestion des déchets miniers

- Pour chaque tonne d'uranium extraite, des milliers de tonnes de déchets miniers sont générées
- Environ 85% de la radioactivité des gisements extraits demeurent dans les déchets miniers
- Les déchets miniers demeurent radioactifs pendant des milliers d'années
- Il n'y a pas encore de méthode connue pour légiférer ou gérer un site sur une aussi longue période

Risques de contamination

- Les mines d'uranium, même les plus modernes, ne sont pas à l'abri des défaillances (le risque zéro n'existe pas)
 - On compte plusieurs accidents technologiques et déversements miniers d'uranium depuis plus de 50 ans
 - Les mines d'uranium posent des risques de contamination toxicologique et radiologique
 - Plus de 53 contaminants radiologiques et chimiques ont été identifiés
 - Les principaux contaminants incluent : thorium, radium, radon, polonium, sélénium et uranium
 - Les données sont insuffisantes concernant les risques liés à plusieurs contaminants chimiques
 - Les données sont insuffisantes pour conclure sur la zone de contamination autour des sites uranifères
-

Santé

Risques sur la santé

Les principaux risques recensés sont :

- Augmentation des risques de leucémie pour la population
- Augmentation des risques génétiques (mutations) et de grossesses défavorables
- Augmentation des risques de cancer de poumon chez les travailleurs miniers

Les risques pour la population sont susceptibles :

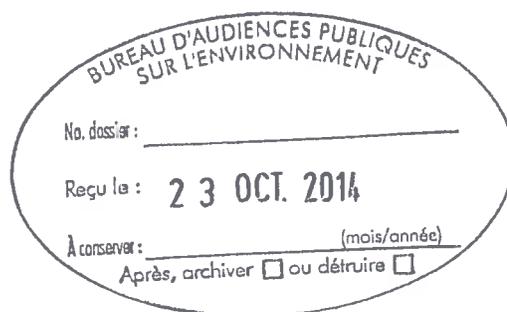
- d'augmenter avec le bruit de fond régional
- d'augmenter avec la consommation animale
- de dépasser les normes et les critères reconnus

Encore aujourd'hui, les données sont insuffisantes pour conclure sur les risques liés :

- aux accidents technologiques
- à la gestion des résidus radioactifs à long terme
- au transport des réactifs et du concentré d'uranium
- aux risques sur la santé des populations avoisinantes

Impacts sociaux

- Anxiété ressentie chez plusieurs individus en lien avec la radioactivité et ses effets (réels ou appréhendés)
- Altération du climat social et perte de confiance de certains citoyens envers les autorités publiques
- Certains groupes sociaux sont plus vulnérables, et les communautés autochtones peuvent particulièrement être touchées par ces changements



Économie

Le marché de l'uranium

- L'uranium sert principalement à produire de l'énergie nucléaire et à des fins militaires
- Le prix de l'uranium a chuté de 25% depuis 1 an et de 60% depuis l'accident de Fukushima en 2011
- Le Québec compte des gîtes de faibles teneurs, 10 à 200 fois moins riches que ceux de la Saskatchewan

Le coût de l'énergie nucléaire

- L'énergie nucléaire coûte de plus en plus cher et fait face à de nombreux défis techniques et sécuritaires
- Elle est en déclin avec 10% de l'énergie mondiale produite en 2013 vs 17% en 1993
- L'énergie nucléaire coûte 2 à 4 fois plus chère que l'énergie hydroélectrique ou éolienne
- Elle émet 10 à 20 fois plus de gaz à effet de serre que l'énergie éolienne

Alternatives à l'uranium

Le mythe des isotopes médicaux

- La fabrication d'isotopes médicaux ne dépend pas des mines d'uranium
- Moins de 1% des réacteurs nucléaires dans le monde produisent des isotopes médicaux
- Les isotopes médicaux peuvent être produits à partir d'accélérateurs de particules

Les énergies renouvelables

- Énergie solaire
 - Énergie éolienne
 - Énergie hydraulique
 - Énergie géothermique
 - Biomasse
 - Gaz naturel
-

Considérant les motifs évoqués précédemment,

Le Conseil de la municipalité de Lambton demande au gouvernement du Québec d'imposer un moratoire permanent sur l'exploration et l'exploitation de l'uranium à l'ensemble du territoire québécois incluant les territoires des Premières Nations.

Signature des élus (es):

VOIR la résolution ci-jointe.

Signé à

Lambton

le

14

du mois

octobre

2014.

BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT

No. dossier : _____

Reçu le : **23 OCT. 2014**

À conserver : _____ (mois/année)

Après, archiver ou détruire



Lambton, le 15 octobre 2014

BAPE
575, rue St-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

OBJET : Résolution 14-10-340

Madame, Monsieur,

Les membres du Conseil ont adopté la résolution ci-jointe concernant le dépôt d'un mémoire.

Pour toute information ou question supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec nous via nos coordonnées ci-dessous mentionnées.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.



Marie-Soleil Gilbert
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

MSG/jg

p.j. Résolution 14-10-340
Mémoire

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAMBTON

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lambton, tenue au lieu extraordinaire du 158, Chemin J-Cyrille-Bureau, Chalet du Parc du Grand lac Saint-François, mardi le 14 octobre 2014 à 19 h 30.

Sont présents à cette séance les membres du Conseil suivants :

Monsieur Roch Lachance, siège # 1 Monsieur Gilles Racine, siège # 2
Monsieur Réal Veilleux, siège # 3
Monsieur Normand St-Pierre, siège # 5 Madame Louise DeBlois, siège # 6

Tous formant quorum sous la présidence du Maire, Monsieur Ghislain Breton.

Madame Marie-Soleil Gilbert, Directrice générale et secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire.

12

14-10-340 *Dépôt d'un mémoire présenté au bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) dans le cadre des audiences sur les enjeux de la filière uranifère au Québec, du 20 mai 2014 au 20 mai 2015*

CONSIDÉRANT QUE l'exploration et l'exploitation de l'uranium au Québec aurait des effets néfastes majeurs sur l'environnement et la santé des communautés.

CONSIDÉRANT QUE le Grand Conseil des Cris a demandé à toutes les municipalités du Québec de se positionner sur cet enjeu.

Il est proposé par : Monsieur Roch Lachance
appuyé par : Madame Louise DeBlois

et résolu

DE DEMANDER au gouvernement du Québec d'imposer un moratoire permanent sur l'exploration et l'exploitation de l'uranium à l'ensemble du territoire québécois incluant les territoires des Premières Nations.

DE PERMETTRE à Madame Marie-Soleil Gilbert de déposer un mémoire au nom de la Municipalité de Lambton, sous approbation des membres du conseil.

Est-ce que quelqu'un demande le vote ?

Personne ne demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

Copie vidimée
le 15 octobre 2014



Marie-Soleil Gilbert
Directrice générale et secrétaire-trésorière